

COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 juillet à 19H,

Le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Eutrope-de-Born**,
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame **Jocelyne COLLIANDRE**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **01.07.2021**

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Absents(es)	3
Procuration(s)	2

PRESENTS : Mrs. AUZERAL J. - BARRET C. - CAZEILS G. - HUGOU D. - JACQUET C. - MIQUEL F.

Mmes BALSE M.J. - COLLIANDRE J. - HALLAL A.M. - MOURMANNE V. - SIREY P. - TORNIER E.

ABSENTS : FRACHISSE N.

ABSENTS (ayant donné procuration) : PERRY J.L. à TORNIER E. - FRECHEVILLE M. à HUGOU D.

Secrétaire de séance : SIREY P.

Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été envoyé par courrier et aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire invite les Conseillers Municipaux à signer le registre des délibérations.

TRAVAUX ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE BORN : CHOIX DES ENTREPRISES :

Suite à la décision prise par les élus de procéder en urgence à l'agrandissement de l'école élémentaire de Born pour la rentrée de septembre 2021, il y a lieu de choisir les différentes entreprises pour la réalisation des travaux.

Madame le Maire demande aux élus de bien vouloir étudier les différents devis présentés par chacune des entreprises suivantes :

- Maçonnerie : CONSTANTIN : 5 562 € TTC
- Sols / Murs / Plafonds : GARDET : 6 301.20 € TTC
- Electricité : DALL ARMI : 6 865.20 €
- Chauffage : DALL ARMI : Option Confort : 13 198.80 TTC / Option Eco : 10 015.20 € TTC
- Garde-corps : MGL : 888 € TTC
- Grillage : BFI : 1 433.18 € TTC / Green Clôture : 1 204.74 € TTC

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les travaux de maçonnerie à l'entreprise CONSTANTIN pour un montant de 5 562 € TTC, les travaux de sols/murs/plafonds à M. GARDET pour 6 301.20 € TTC, les travaux d'électricité à la société DALL ARMI pour 6 865.20 € TTC, les garde-corps à l'entreprise MGL pour un montant de 888 € TTC et le grillage à la société Green Clôture pour 1 204.74 € TTC

- Opte pour l'option Confort relative au chauffage proposée par la société DALL ARMI pour un montant de 13 198.80 € TTC

- Prévoit la dépense au budget primitif 2021, opération 53,

- Mandate Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :

Au vu des travaux prévus aux écoles, Madame le Maire propose le virement de crédits ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Art (Chap) – OP	Montant	Art (Chap) – OP	Montant
21312(21)-52 Bât. scolaires	15 000.00	021 (021) Vir. de la SF	12 000.00
21312(21)-53 Bât. scolaires	37 000.00		
21318(21)-31 Autres bât. Publics	-40 000.00		
	12 000.00		12 000.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Art (Chap) – OP	Montant	Art (Chap) – OP	Montant
023(023) : Vir. à la sect. inv.	12 000.00		
61521 (011) : Terrains	- 12 000.00		
	0.00		

Total Dépenses	12 000.00	Total Recettes	12 000.00
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les élus :

- Approuvent le virement de crédits ci-dessus,
- Autorisent Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

DEVIS ÉCOULEMENT DES EAUX – BOURG DE BORN :

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la dégradation importante du chemin prolongeant la route du lavoir situé dans le bourg de Born.

A cet effet, elle présente deux devis :

- CCBHAP : 4 329.61 € TTC
- LB Aménagement : 5 071.20 € TTC

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de la CCBHAP pour un montant de 4 329.61 € TTC
- Prévoit la dépense au budget primitif 2021, opération 21,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE ET LA COMMUNE DE ST EUTROPE DE BORN :

Considérant la convention de délégation de la compétence transports scolaires entre la Région Aquitaine et la commune de St Eutrope de Born adoptée par délibération 2019-032 en date du 26/06/2019,

Considérant l'avenant n°1 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires entre la Région Aquitaine et la commune de St Eutrope de Born approuvée par délibération 2020-052 en date du 10/12/2020,

Madame le Maire rappelle que la commune de St Eutrope de Born exerce les fonctions d'autorité organisatrice de second rang (AO2) pour le transport scolaire.

En vue d'harmoniser les pratiques à l'échelle régionale et sur le territoire Lot-et-Garonne, il est apparu nécessaire, après concertation avec les AO2 de redéfinir leurs missions afin de rendre un meilleur service aux usagers.

L'avenant n°2 a pour objet de modifier les missions déléguées par la Région à l'AO2 en particulier dans la procédure d'inscription, en détaillant les ajustements nécessaires.

Madame le Maire donne lecture de l'avenant n°2 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée de conclure l'avenant n°2 pour prendre en compte ces modifications.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité ;

- Approuve l'avenant n°2 de la convention de délégation de la compétence Transports Scolaires entre la commune de St Eutrope de Born et la Région Nouvelle Aquitaine, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention de délégation de la compétence Transports Scolaires.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

• TE 47 : projet chauffage granulés :

Mme le Maire rappelle aux élus le projet chauffage granulés exposé par la CCBHAP et Territoire d'Énergie 47.

Elle indique qu'une nouvelle étude a été réalisée et que celle-ci sera présentée lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.